

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 12 AVRIL 1951.

Le Comité spécial institué pour étudier le bill n° 79, intitulé: Loi concernant les Indiens, a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de se réunir pendant les séances de la Chambre;
2. Que son quorum soit réduit de 14 à 10 membres;
3. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
DON F. BROWN.